

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

PREMIÈRE ÉTAPE

La proposition de loi de M. Rolland, modifiée par la commission, d'accord avec le ministre de la guerre, vient d'accomplir la première étape parlementaire. Le Sénat a décidé de passer à une deuxième délibération, ce qui équivaut à l'adoption de l'ensemble de la loi en première lecture. La majorité formidable qui a émis ce vote, — 237 voix contre 27 — montre jusqu'à l'évidence que l'adoption définitive du projet est assurée. Le chiffre des opposants annoncé en séance était de 33 ; il s'est trouvé réduit à 27, six sénateurs s'étant ravisés et n'ayant pas osé rompre aussi ouvertement avec l'opinion publique.

Les Débats pleurent sur ce vote et le Temps que l'on est étonné de voir se ranger aussi nettement parmi les opposants, espère que la loi subira des modifications qui la dénatureraient complètement.

Il y a de quoi être stupéfait d'un semblable aveuglement.

M. de Tréveneuc, M. de Cuverville, dont on peut affirmer qu'ils n'ont rien oublié et sans doute rien appris, en sont restés aux théories d'il y a plus d'un siècle, à celles que professaient leurs ancêtres avant d'aller grossir les rangs de l'armée de Condé.

« Une armée ne peut être solide, disent-ils, que si elle est composée de vieux soldats. Napoléon... » On voit d'ici la thèse, fautive d'ailleurs, puisque Napoléon a fait son admirable campagne de France, qui émerveilla les alliés, avec de tout jeunes gens, presque des enfants à peine encadrés.

Le Sénat a écouté ces observations, répétées à satiété, avec une bienveillance gougenarde. Nous doutons que la Chambre montre autant de patience devant ces affirmations sorties de la boutique d'un antiquaire. Au Palais-Bourbon, où les paroles vont vite, il se serait trouvé quelqu'un pour interrompre l'orateur et lui dire : « Cette armée de vos rêves, vous l'aviez en 1870 ; qu'en avez-vous fait ? Vous l'avez menée de Reischaffen à Gravelotte et de Vissembourg à Sedan. Si l'honneur du commandement a pu être sauvé, c'est grâce aux soldats improvisés que savaient organiser Gambetta et de Freycinet, de simples pékins ceux-là, qui ont su mieux faire que tous les maréchaux de l'empire. »

C'est là un fait historique qui ne se trouve peut-être pas dans les manuels des successeurs du père Lorrain, mais que les électeurs connaissent. Comment ? des jeunes gens, chaussés de carton et vêtus de toile, qui n'avaient jamais été soldats, commandés par des officiers improvisés, ont pu gagner les batailles de Coulmiers et de Bapaume, malgré l'infériorité du nombre et des hommes ayant passé deux ans à la caserne, bien armés, bien équipés, solidement encadrés, ne seraient pas capables de soutenir le choc de l'ennemi ? C'est une absurdité. L'opposition de M. de Tréveneuc et de M. de Cuverville est une insulte à l'intelligence, au dévouement, au patriotisme des citoyens français.

L'argumentation des anciens généraux était encore plus ridicule. M. le général Billot et M. le général Mercier ont déclaré, après d'autres, que pour un diagnostic médical ils s'en remettaient à M. Rolland ; mais que pour une loi militaire, leur compétence était infiniment supérieure à celle de leur collègue.

On le voit, ce n'est pas la courtoisie qui accable ces messieurs. D'abord, il est

inexact de dire qu'une loi sur le recrutement est une loi militaire. C'est une loi d'ordre général qui intéresse toutes les forces du pays. Cela est si vrai que dans toutes les commissions instituées par les lois de ce genre, la présidence est dévolue non pas à un membre de l'administration militaire, mais à un membre de l'administration civile, au préfet.

Et puis, nous nous méfions de l'aptitude organisatrice des généraux que l'habitude de l'omnipotence peut entraîner à des erreurs funestes, pour lesquelles ils refusent implacablement tout avertissement et tout correctif.

C'est un général qui a organisé l'expédition de Madagascar. N'est-ce pas M. Mercier ? C'est un général qui commit le crime impardonnable d'envoyer inutilement mourir de fièvre et de fatigues les pauvres petits soldats du 200^e. Le Parlement hésitait, mais il fut subjugué par « le flair d'artilleur » du général Mercier et la néfaste erreur s'accomplit.

Aujourd'hui, oublieux de l'histoire, le même Mercier parade à la tribune du Sénat et vient railler des médecins qui ont exposé leur vie aussi souvent que lui ; qui ont sauvé des vies humaines tandis qu'il en détruisait. Lorsqu'on a sur la conscience la mort de tant de malheureux et le deuil de tant de familles, on devrait avoir la pudeur de ne pas vanter ses qualités d'organisateur.

Voilà à quels moyens on est descendus des hommes que des querelles personnelles ont poussés à attaquer une proposition de loi qu'en d'autres circonstances ils auraient défendue.

Par un hasard malicieux, le Journal Officiel du 28 février contient un rapprochement intéressant : le vote relatif à la loi de deux ans et le vote relatif au centenaire de Quinet.

Les opposants sont à peu près les mêmes. Dans une même journée la droite s'est trouvée réunie contre le service de deux ans et contre Quinet ; contre l'armée démocratique et contre la pensée libre.

Le pays se souviendra.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 février 1903

Présidence de M. Jaurès, vice-président. La Chambre reprend la discussion de la loi des finances ; on en est à l'article 24 qui établit une taxe de fabrication de 1 fr. 25 par 100 kilos ou 1 fr. par hectolitre sur les huiles minérales brutes.

M. Pichon demande le renvoi de cet article à la commission des douanes.

MM. Rouvier et Doumer s'y opposent : le renvoi est prononcé par 265 voix contre 243.

M. Salis repousse l'article 24 : il ne veut pas de taxe sur les pétroles.

M. Klotz soutient au contraire cette taxe.

Mais après discussion à laquelle prennent part MM. Rouvier, Doumer, Simyan, Borgnet, Sambat, Klauss, l'article 24 est voté par 310 voix contre 202.

M. Coutant dépose une proposition invitant le gouvernement à présenter dans le plus bref délai possible un projet de loi ayant pour but de donner à l'Etat le monopole du raffinage des pétroles.

Cette proposition est adoptée par 319 voix contre 188.

La Chambre s'occupe des tabacs de zone, puis la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 2 mars 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président. La discussion s'ouvre sur la question des Tabacs de zone.

MM. Mulac, Castillard avaient samedi présenté un amendement tendant à la reprise, en ce qui concerne les tabacs de zone, des dispositions élaborées par M. Rouvier.

M. Rouvier combat cet amendement qui est retiré par son auteur.

L'article relatif aux tabacs de zone est adopté.

La Chambre passe aux articles de la loi des finances relatifs aux postes et télégraphes.

Plusieurs amendements sont déposés, mais M. Doumer en demande la disjonction qui est prononcée.

Une motion de M. Berry tendant à inviter le gouvernement à déposer un projet de loi réduisant d'un tiers la taxe des lettres simples et de moitié la taxe des cartes postales, est renvoyée à la commission par 340 voix contre 185.

Une proposition visant diverses questions algériennes est déposée par M. Rozet ; mais la question est ajournée. Divers amendements relatifs à des améliorations de pensions de retraite en faveur des fonctionnaires de diverses catégories, sont renvoyés à la commission.

Et la séance est levée.

Le centenaire d'Edgar Quinet

Dimanche, a été célébré le centenaire d'Edgar Quinet.

Dans la matinée, divers groupes de libres-penseurs se sont rendus au cimetière Montparnasse sur la tombe de Quinet, où M. Chauvelon, professeur au Lycée Voltaire a rappelé la vie et l'œuvre du grand penseur. Après lui, M. Daniel Halévy a prononcé quelques paroles.

Mais la grande fête n'a eu lieu réellement que le soir, à 2 heures, à la Sorbonne, sous la présidence du président de la République.

Les sociétés d'enseignement populaire avaient répondu avec empressement à l'appel du comité d'organisation, et bien avant l'heure de la cérémonie le grand amphithéâtre était archicomble.

Quand les personnages officiels eurent pris place sur l'estrade, M. Chaumié, ministre de l'instruction publique s'est levé et a prononcé un remarquable discours dans lequel il a rappelé et caractérisé l'œuvre de Quinet.

M. Chaumié rappelle d'abord les obsèques triomphales d'Edgar Quinet, le 29 mars 1875.

« Ce jour-là, dit-il, formé d'une foule immense à la tête de laquelle, entourant Victor Hugo et Gambetta, marchaient les présidents des trois groupes de gauche de l'Assemblée, suivis des meilleurs de nos représentants, un cortège grandiose traversa la cité. Au milieu du recueillement, le poète, l'historien, le patriote, le penseur qui venait de s'éteindre fut magnifiquement loué. Devant la tombe de celui qui lui aussi avait voulu rester proscrit, voulant rester debout, Victor Hugo d't la noblesse de l'exil subi pour la justice et le droit. Henri Brisson, surmontant à peine son émotion, dit un adieu personnel « à ce vieillard superbe, charmant et bon ». Gambetta, parlant au nom de la génération nouvelle, dégagée de l'œuvre et de la vie de Quinet l'exemple et l'enseignement. »

« Depuis ce jour, plus d'un quart de siècle s'est écoulé. Les idées de Quinet ont germé ; sa conception de l'enseignement du peuple, jadis écartée ou contestée, maintenant consacrée par nos lois, constitue l'un des éléments essentiels de l'ordre politique et social de la République. »

M. Chaumié rappelle les luttes que soutint Quinet contre la loi Falloux et le désir qu'il eut sa vie durant de voir triompher l'enseignement laïque.

« Je ne veux pas seulement, s'écriait-il, au lendemain de la Révolution de 1848, que la démocratie ait son pain quotidien, avec

« l'esprit de mon siècle, je veux encore qu'elle règne : voilà pourquoi je demande d'elle des vertus souveraines... On dira que je suis trop exigeant, que j'élève jusqu'au Ciel l'idéal de la démocratie, cela est vrai ; mais songez qu'il faut le placer haut, puisqu'il doit être vu, comme un phare, du globe entier. »

« Cet enseignement, que l'Etat va distribuer aux enfants de la démocratie, ne peut être, déclare M. Chaumié, que l'enseignement laïque. Lui seul, hors des controverses religieuses et des querelles confessionnelles, peut grouper sur un terrain commun où rien ne les divise, tous les citoyens, faire entre eux l'union, leur permettre de s'aimer. Ces hommes, séparés par des doctrines inconciliables et irréconciliables qu'est-ce donc qui les peut réunir si ce n'est un principe supérieur et plus universel ? Ce principe est le fondement même de l'enseignement laïque. Cette idée, développée avec quelle force et quelle éloquence, dans le livre : *L'enseignement du Peuple*, paru en 1850, Quinet avait eu, presque au même moment, l'occasion d'en demander la consécration législative. A ces mots du premier paragraphe de l'article 21 de la loi Falloux : « L'enseignement primaire comprend l'instruction morale et religieuse », il avait demandé qu'on ajoutât ceci : « Sans acception des dogmes particuliers aux diverses communions. »

Et M. Chaumié termine son beau discours par ces paroles :

Former des consciences, créer au sein de chaque être comme un temple inviolable où la force ne peut atteindre la pensée libre, ou l'injustice triomphante au dehors est condamnée, où la raison règne avec le droit, quelle ambition plus fière, quelle mission plus haute ? Au peuple qu'il aimait et qu'il voulait grand, Quinet a laissé ce précepte et donné cet exemple. C'est pourquoi nous honorons sa mémoire. »

Après M. Chaumié, M. Ghika, ministre de Roumanie, a pris la parole pour « apporter l'hommage de toute une nation, de la nation roumaine, à la mémoire de celui qui fut un des plus éloquents apôtres des droits des Roumains à une vie nationale. »

Ce peuple, ajoute M. Ghika, on sait avec quel souffle de généreuse éloquence Quinet le fit connaître à la France, et par la France, cette grande éducatrice, à l'Europe. »

Le ministre roumain rappelle qu'en 1886 l'assemblée constituante roumaine décerna à Quinet le titre de citoyen d'honneur de la Roumanie.

M. Ledrain, au nom du Comité organisé par le Cercle populaire d'enseignement laïque pour le centenaire d'Edgar Quinet prononce un discours éloquent, et M. Charlot, président honoraire de l'Union française de la jeunesse, a raconté la vie de Quinet, son attitude pendant l'exil.

Puis c'est le tour de M. Ferdinand Buisson, député de Paris ; il précise l'œuvre politique de Quinet. Voici la conclusion du beau discours de M. Buisson :

« La Constitution avait changé : l'Empire était devenu libéral, le commerce était prospère, les expositions brillantes, les guerres heureuses, et Quinet répétait toujours, sans rien changer son éternel : « J'accuse ! » Il le soutint dix-huit ans de suite. Cet homme avait écrit quelque part un mot qu'il s'adressait à lui-même en même temps qu'aux autres comme la suprême recommandation : « Sois une conscience. » Il fut une conscience ; il fut la conscience de la France jusqu'au jour où la France se réveilla comme en sursaut à la voix vengeresse de Gambetta. Et à partir de ce jour le nom de Quinet ne fut plus celui d'un historien ou d'un publiciste. Ce fut le nom d'un grand citoyen. On parla de lui comme d'un homme qui avait tout vu d'avance : il n'avait vu qu'une chose : son devoir, et cette étoile avait suffi à éclairer sa route. »

Après les hymnes à la Mémoire d'un penseur, Des temps futurs, A la liberté,

des pages d'Edgar Quinet ont été dites par des acteurs de la Comédie Française. La cérémonie s'est terminée par le *Chant du Départ*, avec chœurs et orchestre.

L'affaire Humbert-Daurignac

Thérèse Humbert et M. Parmentier
Thérèse Humbert a été confrontée samedi avec l'avoué Parmentier, qu'elle s'est efforcée de disculper, attestant sa parfaite loyauté. Une fois encore Thérèse a affirmé que les Crawford se présenteraient à l'audience. Le juge d'instruction ayant esquissé un geste d'incrédulité, Thérèse qui était assise, se lève d'un bond, comme si elle allait faire une révélation sensationnelle; mais, se ravisant tout à coup, elle se rassied en disant: « Et puis, non! » La confrontation a pris fin sur ces mots.

INFORMATIONS

Electons législatives du 1^{er} Mars

ALLIER
Arrondissement de la Palisse
Inscrits : 31.436. — Votants : 16.627
MM. Régnier, rad. soc. . . . 11.174 Elu.
Lucien Rolland, soc. . . . 2.080

Il s'agissait de remplacer M. Gacon, radical socialiste, élu sénateur. Aux élections générales de 1902, M. Gacon avait été réélu par 18.376 contre 6.899 à M. le général Meyssonier, nationaliste.

2^e circonscription de Moulins
MM. Minier, rad. soc. . . . 6.970 Elu.
Deforge, soc. . . . 3.407
Senotier, soc. rév. . . . 1.029

Il s'agissait de remplacer M. Ville, radical socialiste, élu sénateur. Aux élections générales de 1902, M. Ville avait été réélu par 9.190 voix contre 5.334 à M. Bourgeois, nationaliste, et 2.446 à M. Brillaud, progressiste.

ALPES-MARITIMES

2^e circonscription de Grasse
Inscrits : 10.310. — Votants : 7.039
MM. François Arago, rép. . . 4.862 Elu.
Gillette A., rép. . . . 2.151

Il s'agissait de remplacer M. Rouvier, ministre des finances, élu sénateur. Aux élections générales de 1902, M. Rouvier avait été élu par 4.055 voix contre 2.257 à M. Andrieu, conseiller à la Cour de Paris, et 1.156 à M. Daresté de la chavanne, réactionnaire.

TARN-ET-GARONNE

Arrondissement de Moissac
(Scrutin de ballottage)
Inscrits : 16.055. — Votants : 12.657
MM. Arnal, nationaliste. . . . 5.418 Elu.
Bergougnan, rép. mi. . . . 4.015
D^r Dupuy, rad. soc. . . . 3.113

Il s'agissait de remplacer M. Chabrie, radical, élu sénateur. Aux élections générales de 1902, M. Chabrie avait été réélu par 7.030 voix contre 5.948 à M. Salers, progressiste.

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient ainsi réparties : MM. Bergougnan, 3.630; docteur Dupuy, 3.344; Arnal, 4.338.

Commission du Budget

La commission du budget a examiné, hier matin, les divers amendements relatifs aux instituteurs; elle a adopté l'article tendant à augmenter de 100 fr. le traitement des instituteurs stagiaires et de ceux de cinquième classe.

Le rapporteur a été chargé de demander la disjonction des divers articles concernant l'avancement des instituteurs.

La commission a adopté une disposition relative à la retraite d'office des fonctionnaires civils atteints par la limite d'âge. D'après le nouveau texte, les fonctionnaires ayant atteint l'âge de la retraite pourraient être conservés dans leurs emplois s'ils sont encore valides.

Gauche radicale

Le groupe de la gauche radicale a décidé, dans un but d'arriver à un vote rapide du budget, de voter la disjonction de l'article de la loi de finances modifiant la composition de diverses cours d'appel.

Il a adopté un amendement aux dispositions relatives à la majoration des retraites

des ouvriers mineurs et tendant à faire payer entièrement par les exploitants des mines la somme annuelle d'un million consacrée à cet objet, alors que le gouvernement en demandait un tiers aux exploitants et deux tiers à l'Etat.

Enfin, il s'est prononcé en faveur d'un amendement demandant qu'un prélèvement d'un pour cent soit effectué sur les fonds du pari mutuel pour les adductions d'eaux potables et les études d'épurations d'eaux.

Les Congrégations

On annonce que M. Combes a envoyé aux préfets une circulaire leur traçant leur devoir vis-à-vis des congrégations autorisées, relativement aux registres spéciaux imposés à ces maisons par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Ces registres doivent être tenus non seulement par les maisons mères, mais aussi par chaque établissement autorisé, et doivent être tenus constamment à la disposition des autorités.

Un cadeau à M. Loubet

La colonie de Madagascar adresse à M. le Président Loubet un artistique album renfermant des agrandissements photographiques des travaux des chemins de fer. Les matériaux employés sont exclusivement malgaches. Chaque vue est fixée sur tissu Betsileo-Biode, en soie d'araignée. Les deux plateaux de l'album sont en bois d'ébène vert et noir, les coins en or vierge, réunis par une charnière à vis d'or fermés par un gros lézard en or, dédicace incrustée en or sur le plateau supérieur. Cette œuvre originale, de grande valeur, est entièrement exécutée par les élèves indigènes des écoles professionnelles.

L'incident des Tribunes

Samedi pendant la séance de la Chambre, alors que M. Salis était à la tribune, un individu a jeté des brochures dans la Chambre du haut d'une tribune en criant : « A bas les faussaires ! à bas les voleurs ! vive la loi ! » C'est un nommé Pierre Veuriot. La brochure à couverture rouge dont il est l'auteur a pour titre : « Une victime des conseils de guerre ; pétition à la Chambre. Le crime d'un conseiller de cour d'appel et d'un général. » Le signataire se plaint d'avoir été condamné à tort à six mois de prison pour insoumission en temps de guerre, par le conseil de guerre de Besançon en 1873.

Il avait demandé la révision de son procès, qui lui fut refusée par le général André.

Levée de punitions

Le général André, à l'occasion du centenaire d'Edgar Quinet a levé les punitions infligées ces temps derniers à soixante élèves de l'Ecole polytechnique ainsi qu'aux canonniers de Poitiers et aux soldats du train des équipages de Nantes.

Délivrance d'obligations à court terme

Par décision du 27 février 1903, le Ministère des Finances a autorisé l'émission d'une première série à valoir sur le montant des obligations du Trésor à court terme dont la création est prévue par l'article 9 de la loi du 26 février 1903.

Ces obligations, portant jouissance du 1^{er} mars 1903, seront aux échéances du 1^{er} mars 1907 ou du 1^{er} mars 1908; elles seront émises dans les coupures ci-après : 500 fr., 1.000 fr., 5.000 fr., 10.000 fr. et seront productives, au taux de 3 0/0, d'intérêts payables par semestre les 1^{er} mars et 1^{er} septembre de chaque année.

Les demandes seront reçues :

A Paris, à la Caisse centrale du Trésor public, rue de Rivoli ;

Dans les départements, aux caisses des Trésoriers Payeurs généraux et des Receveurs particuliers des finances, ainsi que dans les succursales et bureaux auxiliaires de la Banque de France.

Les demandes présentées postérieurement au premier mars donneront lieu au versement, indépendamment du capital nominal des obligations, des intérêts au taux de 3 0/0 cours du 1^{er} mars au jour du versement.

Le Trésor se réserve la faculté de réduire ou de rejeter les demandes qui parviendraient à la Caisse centrale du Trésor après la réalisation intégrale d'une somme de cent millions.

Les obligations du Trésor à court terme sont admises au bénéfice des avances de la Banque de France, dans les mêmes conditions que les rentes sur l'Etat.

CHRONIQUE LOCALE

Commission départementale

Séance du 2 mars

Chemins ruraux. — Reconnaissance : Boussac, nos 1, 2, 3, 4 et 5; l'Hospitalet, n° 17. — Approuvé.

Incendie du Palais de justice de Gourdon. — Bail d'un local pour l'installation provisoire du tribunal. — Approuvé.

Chemins vicinaux. — Modification des crédits ouverts. — Approuvé.

Chemins ruraux. — Reconnaissance : Pradines, chemin rural dit les Tuileries. — Adopté.

Strenquels. — Chemin vicinal ordinaire n° 5 : avant-projet. — Approuvé, déclaration d'utilité publique.

Labastide-Murats. — Chemin n° 4, projet d'alignement, approuvé. Déclaration d'utilité publique.

Cénevières. — Chemin vicinal ordinaire n° 4, avant-projet, approuvé. — Déclaré d'utilité publique.

Concorès. — Chemin vicinal ordinaire n° 7, avant-projet, approuvé. — Déclaration d'utilité publique.

Livernon. — Remaniement du classement des chemins vicinaux ordinaires, approuvé.

Comptabilité départementale. Relevé des mandats émis en janvier, acte est donné. La commission se réunira le 21 avril.

En l'honneur d'Edgar Quinet

A l'occasion du centenaire d'Edgar Quinet, les écoles publiques primaires vauqueroises le lundi 9 mars

Baccalauréat

Une session extraordinaire de baccalauréat exclusivement réservée aux candidats qui justifient d'un ajournement à la deuxième partie (philosophie), s'ouvrira, pour la dernière fois, devant la Faculté des lettres, le samedi 28 mars 1903.

Tous les candidats astreints aux épreuves écrites composeront le samedi 28 mars, à six heures trois quarts du matin et à une heure trois quarts du soir à la Faculté des lettres, rue de l'Université, 4.

L'examen oral commencera aussitôt après la correction des épreuves écrites. Les candidats admissibles seront convoqués individuellement.

Une session extraordinaire pour la première partie du baccalauréat classique s'ouvrira devant la Faculté des lettres de Toulouse, le samedi 28 mars 1903.

Elle sera exclusivement réservée aux bacheliers de l'enseignement moderne qui désirent subir les épreuves du baccalauréat classique.

Les compositions écrites auront lieu le samedi 28 mars, à six heures trois quarts du matin, à la Faculté des lettres. Les admissibles seront convoqués individuellement.

Mouvement des vins

Depuis le commencement de la campagne (1^{er} septembre 1902) jusqu'à la fin de janvier 1903, il a été enlevé de chez le récoltant d'après la statistique parue à l'Officiel du 24 février, la quantité de 18.197.802 hectolitres de vin; le stock chez les marchands de vin en gros était, fin décembre de 14.600.880 hectolitres.

Pour le département du Lot seul, la quantité enlevée chez les récoltants est de 29.196 hectolitres et le stock chez les marchands en gros, de 9.795 hectolitres.

CAHORS

Questions d'enseignement

Les « Lettres ouvertes à MM. les Conseillers municipaux de la ville de Cahors » continuent à s'allonger dans les colonnes du *Réveil du Lot* — répandu à profusion, les jours d'insertion !

Un « Ancien Instituteur » ô combien ! y va même de sa comparaison de l'Ecole primaire avec l'amphithéâtre de la Faculté. Tout cela pour démontrer que d'une école de garçons bien organisée, il faut en faire deux.

Plus modestement, les habitants du faubourg Cabessut, nous font part de leurs *desiderata* dans la question des Ecoles, et nous prient de faire entendre leur voix.

Nous regrettons vivement de n'avoir pas pensé aux enfants de ce faubourg comme nous avons pensé à ceux de St-Georges; mais nous sommes certains que dans sa sollicitude pour les écoles laïques, le Conseil municipal n'aurait pas manqué de s'occuper de Cabessut en même temps que de St-Georges et de St-Cirice.

La lettre que nous avons reçue de Cabessut dit en substance ceci : Les écoles pour les jeunes filles ne manquent pas à Cabessut (Ecole annexe et couvent de Vaylats) mais nos jeunes garçons, si jeunes qu'ils soient, doivent faire un long parcours, et « traverser le pont » pour se rendre en ville. Une classe de garçons s'impose, pour les enfants à partir de 6 ans. C'est même le seul moyen de contrebalancer l'influence cléricale qui sévit ici et d'arracher à l'école congréganiste privée une vingtaine d'enfants qui la fréquentent et qui n'auront plus aucun prétexte pour céder à de pressantes sollicitations. Une école de garçons comptera dès le premier jour plus de 30 élèves.

Nous demandons au Conseil municipal de ne pas nous oublier quand il aura à s'occuper de St-Georges et de St-Cirice.....

Non, habitants de Cabessut, vous ne serez pas oubliés; vous en avez pour garants tous les républicains du Conseil municipal qui connaissent vos besoins et ceux des autres sections.

Une nouvelle lettre que nous avons reçue de St-Georges — aujourd'hui même — nous remercie de soutenir la création d'une école mixte dans ce faubourg. Nous avons tout simplement pris parti pour une cause juste, ce que nous ferons toujours. Nous n'avons pas plus hésité pour St-Georges et St-Cirice que nous n'hésitions aujourd'hui pour Cabessut, et si la presse républicaine ne nous a pas suivi, ainsi que le constate la lettre des habitants de St-Georges, nous lui laissons toute la responsabilité de son attitude.

Le Conseil municipal de Cahors étudiera la question, n'ayant en vue que l'intérêt général, et c'est pourquoi nous ne cessons de dire aux habitants des sections intéressées : rassurez-vous, vos besoins sont connus, satisfaction vous sera donnée lorsque cela sera possible.

Vous connaissez notre manière de voir dans la question scolaire : Réfection des locaux actuels, installation de l'école de filles de la place Thiers dans l'établissement des Petits Carmes, création d'écoles à St-Georges (mixte), Cabessut (garçons), St-Cirice (mixte); Bégous, St-Henri, Lacapelle et la Rozière sont pourvus.

Le centre de la ville possède actuellement deux écoles de garçons et deux écoles de filles sans compter l'école primaire du Lycée et l'école des frères ignorantins, celle-ci destinée à disparaître.

Ce jour-là — qui n'est pas loin espérons-le — et quand les faubourgs seront servis, nous serons les premiers à demander la création d'une nouvelle école de garçons.

Nous attendons les objections sérieuses que l'on peut faire à notre programme scolaire.

Si l'« ancien instituteur » du *Réveil du Lot* passait comme nous, trois ou quatre fois par jour dans la rue du Lycée, il pourrait constater comme nous, qu'une partie des élèves de l'école de garçons a sa sortie sur la rue Jean Caviolle et l'autre partie seulement dans la rue du Lycée. Il constaterait également que les heures de sortie, soit le matin, soit le soir, ne sont pas les mêmes au Lycée et à l'école primaire. La sortie des élèves du Lycée est même très fractionnée; celle de l'école primaire l'est aussi.

On ne peut pas nier — et ceci est à l'honneur des instituteurs — que les classes de l'école de garçons ne soient au grand complet; mais l'« Ancien Instituteur » connaît comme nous des écoles dont les classes ne comptent pas vingt élèves présents et où les études n'en sont pas plus élevées pour cela.

Nous, nous estimons qu'un maître peut plutôt instruire quarante élèves s'il n'a qu'une division homogène que trente élèves avec trois divisions. Il suffit pour être de notre avis de consulter le premier instituteur — non pas l'ancien — qui s'est trouvé dans les deux cas, pour être de notre avis.

Mais nous ne sommes pas forts en péda-

gogie et nous nous en tenons là, laissant aux hommes compétents le soin d'apprécier.

Un dernier mot : On nous affirme que l'école élémentaire et le cours complémentaire de garçons ne comptent que 300 élèves au lieu de 400 dont il est parlé dans la « Lettre ouverte ».

Qui commet l'erreur volontaire ou involontaire ?

Ah ! ce serait bien une autre chanson, si nos instituteurs, moins dévoués à leur tâche quotidienne, laissaient périr leur œuvre. Mais comme toujours, nous voyons la paille qui est dans l'œil du voisin, et nous ne voyons pas la poutre qui est dans le nôtre. »

DEUXIÈME CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE

L'Orchestre Symphonique a donné, dimanche soir, son deuxième concert.

La salle était loin d'être comble ; mais cela importe peu. Les personnes présentes voulaient, en grande partie, se rendre compte de ce qu'était la musique, la vraie musique ; et, à en juger par le succès obtenu par chacune des œuvres du programme, nous pouvons avancer qu'il n'y eut pas de déception. C'est donc un succès qui nous fait bien augurer de l'avenir. Nous sommes persuadés, en effet, que le nombre des adeptes ira toujours croissant et que les initiés de la veille deviendront les fervents du lendemain. Alors l'Art musical, source de joies délicates ou profondes, véritable délice de l'esprit et du cœur aura droit de cité à Cahors, et l'on verra une vive reconnaissance à ces prophètes, à ceux qui ont voulu étendre à leurs concitoyens les sensations toutes de charme qu'ils devaient à la musique.

Mademoiselle Vannier a été tour à tour la Force et la Grâce. Dans la « Polonaise en mi bémol » de Chopin, les thèmes de puissance ont été interprétés avec une fougue, une énergie peu commune chez une femme ; et les sons qui sortent de son piano dans les thèmes de douceur et d'abandon, sont un vrai régal pour l'oreille. Elle nous a donné une interprétation supérieure d'une « Danse hongroise » du maître Brahms et a bien voulu, devant l'insistance que mettait le public à l'applaudir, nous octroyer en bis : après la Polonaise la « Chœur des fileuses » du Vaisseau Fantôme ; après la « Danse hongroise », le si frais et si délicieux fragment d'« Impressions d'Italie » de Gustave Charpentier, intitulé « A Mules ».

Monsieur Guiraud, lui, met toute son âme dans son violoncelle. Il a joué très largement et très noblement la « Réverie » de Vieuxtemps. A la fin, le public, qui n'a pas, en majeure partie, l'habitude d'entendre un instrument manié de la sorte, était médusé au point qu'il a failli laisser partir l'artiste sans l'applaudir ; mais il s'est ressaisi au second tour de Monsieur Guiraud, et il lui a prouvé par de chaleureux bravos qu'il savait apprécier dignement sa magistrale éloquence.

Quant à l'orchestre, de l'avis de tous ceux qui l'ont entendu y compris les artistes susnommés, il est impossible de faire mieux pour son âge : trois mois. Et la symphonie à la Reine fut interprétée avec tant de finesse dans certains détails qu'une véritable sensation d'art fut parfois éprouvée au cours de l'exécution par nombre de personnes.

Allons, courage et persévérance : le résultat n'est pas douteux !

Mutualité scolaire de Cahors

Une assemblée générale de la Mutualité scolaire aura lieu à l'Hôtel de Ville de Cahors, le jeudi 5 mars 1903, à 11 heures du matin.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux qui ont été abattus, pendant le mois de février dernier, à l'abattoir de notre ville :

Bœufs, 63, pesant 44.390 kilos; vaches, 37 dont 28 pour la troupe, pesant 17.169 kilos; moutons, 633, pesant 17.576 kilos; veaux, 119, pesant 11.847 kilos; porcs, 49, pesant 8.194 kilos; chevaux ou mulets, 13; ânes, 5. Soit, au total, 901 animaux, pesant ensemble 99.176 kilos, non compris chevaux, mulets et ânes, qui ont été livrés à la consommation.

Les Prévoyants de l'Avenir
Voici la situation, au 28 février 1903, de la Société civile de retraites « Les Prévoyants de l'Avenir » :

Capital 41.381.910 fr.
Sociétaires existants... 307.367
Sections 1.527

Foire du 2 mars

La foire du 2 mars a été assez importante. Le cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kil.
Attelages, de 400 à 760 fr.
Porcs gras, 49 à 52 fr. les 50 kil.
Porcelets, de 20 à 40 fr. pièce.
Moutons gras, 0,75 le kil.
Agneaux, de 0,80 à 0,85 le kil.
Brebis pour l'élevage, de 30 à 35 fr. pièce.
Halle. — Blé en vente 320 hect. Vendus, 307, prix moyen 18 fr. l'hect.
Mais en vente, 260 hect. Vendus 225, prix moyen, 11 fr. l'hect.

Marché. — Volailles grasses, 0,70 le kil.
Poulets, 0,75 le demi kilo.
Dindes, 0,65 le id.
Lapins privés, de 1,25 à 2 fr. la pièce.
Œufs, de 0,65 à 0,70 la douzaine.
Truffes, de 5 à 6 fr. le demi-kilo.
Miel, de 0,60 à 0,70 id.
Il n'y a pas eu de vol ni d'accident.

Théâtre de Cahors

La troupe MARTINI viendra le mardi 10 mars nous donner une représentation qui ne peut manquer d'être intéressante. Ce sera le **Barbier de Séville**, l'immortel chef-d'œuvre de BEAUMARCHAIS, le prototype des pièces de théâtre bien faites ; avec l'interprétation annoncée, nul doute que cette soirée soit des plus artistiques qui nous aient été données.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 5 ET 8 MARS 1903
Allegro Militaire, Schrammel.
Charles VI (ouverture), Halévy.
Ballet de Faust, Gounod.
Paillasse (fantaisie), Léoncavallo.
Marche militaire n° 1, Schubert.
Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 février au 3 mars 1903
Publication de Mariage
Pauly, Jean-Pierre-Alexis, tailleur d'habits, et Marty, Sophie-Marcelle.
Mariage
Brugière, Jean-Joseph-Louis - Etienne, substitut du procureur de la République, et Gisbert, Marie-Antoinette-Gabrielle, s. p.

Décès

Gleye, Antoine, cultivateur, 72 ans, à Cavanies.
Veyssières, Marie, Vve Reynes, s. p., 81 ans, rue Brives, 19.
Fusil, Angèle-Marie Simone, 2 ans 11 mois, quai Champollion.
Francès, Jeanne, s. p., Vve Gélis, 84 ans, place de la Gendarmerie.
Clément, Guillaumette, s. p. Vve Lurguie, 76 ans, rue St-Barthélemy.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Foire. — Voici les cours pratiqués :

Bœufs de labour, de 650 à 850 fr. la paire; bœufs de boucherie, de 30 à 32 fr. le quintal; bouvillons, de 250 à 300 fr. la paire; veaux, de 80 à 90 c. le kilo; agneaux et brebis grasses, jusqu'à 1 fr. le kilo; porcs gras, jusqu'à 50 et 55 fr. le quintal, poids vif; petits porcs, de 20 à 35 fr., suivant grosseur.
Truffes, de 5 fr. 50 à 6 fr. le demi-kilo.
Volaille, 70 c. le demi-kilo; dindes, 60 c. le demi kilo; lapins domestiques, de 30 à 40 c. demi-kilo.
Œufs, 60 c. la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Encore un cambriolage. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs se sont introduits dans la maisonnette de M. Laporte brigadier cantonnier, sise route du cimetière, et ont soustrait un fusil et plusieurs lapins domestiques.
Plainte a été portée.

Violent incendie. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, des cris : « Au feu ! » mettaient en émoi les habitants de l'avenue Gambetta.

Le feu venait de se déclarer dans une maison sise au-dessus du pont du chemin de fer et appartenant à M. Autesserre, banquier. En quelques instants, la toiture était la proie des flammes et s'effondrait avec fracas. Les pompiers ont pu préserver une maison voisine appartenant à M. Sylvain, camionneur. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

Tribunal correctionnel. — Audience du 28 février.

Trois affaires sont successivement appelées.

On sait que Pierre Brandes, âgé de 33 ans, demeurant à Argentat (Corrèze), tira, le 22 novembre dernier, un coup de fusil sur son frère, Louis Brandes, domicilié à Cahors.

Le mobile de cet attentat était certainement une question d'intérêt. Pierre Brandes comparait sous l'inculpation de coups et blessures. Le tribunal le condamne à six mois d'emprisonnement.

— Louis Capelle, âgé de 42 ans, de Cahus, inculpé de mendicité, est condamné à 16 francs d'amende, avec bénéfice de la loi de sursis.

— Louis Laborie, âgé de 19 ans, domestique à Assier, qui, dans la soirée de la dernière foire de cette localité, a assailli un propriétaire des environs de Saint-Céré et lui enleva son portefeuille, est poursuivi pour coups et blessures. Il est condamné à un mois d'emprisonnement. Il bénéficie lui aussi de la loi de sursis.

LACAPELLE-MARIVAL. — Tentative d'empoisonnement. — Le nommé Laporte, menuisier, habitant de la commune de Molière, vivait depuis quelques temps en mauvaise intelligence avec sa femme. Ces jours derniers, étant enrhumé, il la pria de lui faire un bol de tisane, ce à quoi elle acquiesça avec empressement ; mais, au lieu de fleurs contre le rhume, elle y fit dissoudre le phosphore d'un paquet d'allumettes et lui fit avaler la boisson d'un trait.

Quelques instants après, Laporte ressentit des douleurs atroces, il fit appeler le docteur qui pronostiqua un empoisonnement par le phosphore et lui fit administrer les antidotes nécessaires qui provoquèrent des vomissements.

On espère le sauver. La gendarmerie est à la recherche de la femme Laporte, qui a quitté le domicile.

SAINT-CÉRÉ. — Médaille d'honneur. — Une médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement accompli a été décernée à M. Souliol Louis, agent de police à St-Céré, qui s'est signalé dans plusieurs circonstances, notamment en sauvant au péril de sa vie deux enfants sur le point de se noyer.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Foire. — Notre foire a eu à souffrir de la coïncidence avec la foire de Cazals. Nos foirails étaient assez bien approvisionnés, et il s'y est traité pas mal d'affaires, sans augmentation de prix, plutôt tendance à la baisse. Aucun incident à signaler.

GRAMAT. — La monte. — Douze étalons du dépôt de Villeneuve sont arrivés samedi dans notre ville :

Fin Bois, pur-sang anglais, alezan, par Réussi et Fine-Chartreuse.
Aridas, pur-sang arabe, alezan, par Méké et Aroussa.

Ménélik IV, pur-sang anglo-arabe, alezan, par Ben-Amrar et Zéphyrus.

Quartus, pur-sang anglo-arabe, bai, par Vulcain et Handany.

Vespétero, pur-sang anglo-arabe, alezan, par Blenheim et Bethsabée.

Lionel, pur-sang anglo arabe, bai, par Flageolet et Lorenza.

Pandango, pur-sang anglo-arabe, bai, par Blinkoolie et Nouré.

Dégourdi, pur-sang anglo-arabe, bai, par Castillon et Dankaline.

Eperon, pur-sang anglo arabe, bai, par Gaëtan et Idole.

Janissaire, pur-sang anglo-arabe, bai, par Vertuge et Caléa.

Prince-Royal, demi-sang du Midi, alezan, Dauphin et Fille-de-Tourlourou.

Tartarin, demi-sang du Midi, alezan, par Belair et Fille de-Mazères.

La monte aura lieu du 1^{er} mars au 29 juin, tous les jours, le matin à huit heures, et le soir à quatre heures.

Une remarque qui satisfera les éleveurs, c'est qu'il n'y a point de chevaux gris.

La station est dirigée par M. Chevallier, adjudant.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est peu actif, c'est du reste ce qui arrive souvent le lendemain de la liquidation ; de plus, les dispositions de la bourse se ressentent encore de l'élévation du taux des reports qui s'est produite samedi en clôture.

Le 3 0/0 à 99,80 a baissé de 10 centimes ; l'amortissable est au même cours, 99,80.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 588 ; le Crédit Foncier à 722 ; Le Crédit Lyonnais est demandé à 1129 et la Société Générale à 928.

Nos chemins sont sans changement notable : le Lyon à 1423 ; le Midi à 1,207 et le Nord à 1,805.

Le Suez clôture à 3,825.

L'extérieure est lourde à 91,27 ; l'Italien revient à 102,40 ; le Portugais à 3240.

Le Turc D reste à 29 77, la Banque Ottomane à 602

Vient de paraître :

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par A. ANDRÉ

Directeur de l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne

Prix : 1 fr. 25

S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

A LOUER

BOULANGERIE

AVEC MATÉRIEL

12, RUE BRIVE — CAHORS

S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

AVIS

Monsieur FARGE

FABRICANT DE MALLÉS

Avenue de la Gare

Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

PLUS de CAMBRIOLEURS

Succès du jour

AVERTISSEUR PERRO

PORTES ET FENÊTRES

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
1 Dim.	+ 13,5	+ 3	762	Couv
2 Lundi	+ 12	+ 4	762	Couv
3 Mardi	+ 10	+ 7	751	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D^r HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XII

Version anglaise de l'Idylle irlandaise

— Votre sœur est à Castleford ? dit Cecil avec intérêt. M. Wyatt m'a dit, en effet, à Londres, qu'elle était avec vous ; je crains même qu'il n'ait ajouté qu'elle était souffrante.

— Très souffrante, répondit l'officier d'un ton sérieux, je ne puis guère attribuer même l'idée qu'elle a eue de revenir ici qu'à un caprice de malade. Je souhaite bien vivement que cette satisfaction influe heureusement sur sa santé !

— Votre sœur est ici malade, capitaine O'Donnell ? s'écria lady Dangerfield. Et vous ne nous l'avez pas fait savoir ! C'est abominable ! Où avez-vous donc fixé votre demeure.

— Dans un endroit très agréable, fit O'Donnell.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas été traités avec l'Agence Havas.

nell en souriant de la brusquerie de milady : l'hôtel de la *Rose d'argent*.

— C'est un lieu très agréable, peut-être pour un soldat, mais qui doit l'être beaucoup moins pour une femme malade. Il faut que votre sœur s'installe ici, capitaine O'Donnell... oh ! je le veux !... et qu'elle habite Scarswood pendant tout le temps qu'elle restera dans ce pays, et vous aussi ; sir Richard et moi, nous en serons très heureux ; soyez sûr que nous n'accepterons aucune espèce d'excuse.

Mais O'Donnell se bornait à sourire de ce sourire inexorable qui lui était familier.

— Je vous remercie beaucoup, vous êtes trop bonne, mais c'est absolument impossible.

— On ne m'a jamais dit qu'une chose que je demandais était impossible, monsieur ! s'écria milady d'un ton impérieux. Mademoiselle O'Donnell... Elles s'appellent mademoiselle O'Donnell, n'est-ce pas ? Et bien ? Alor, Cecil et moi, nous irons demain rendre visite à mademoiselle O'Donnell à la *Rose d'argent* et nous la ramènerons avec nous... C'est décidé.

— Ah ! ma chère, fit lord Ruysland en l'interrompant, si vous pouvez obtenir de O'Donnell... qu'il dise oui après avoir pris la résolution de dire non, vous êtes des diplomates bien autrement habiles que je ne le croyais. Je voudrais que vous eussiez vu l'air peiné qu'il a fallu me donner pour le décider à honorer un instant Scarswood de sa présence. Il me répondait qu'il n'en avait pas le temps, qu'il avait l'intention de partir d'ici dans huit jours au plus tard, qu'il était peu disposé à se

présenter nulle part, même pour revoir Altesse qui est une de ses vieilles amies.

— Le capitaine O'Donnell a pour habitude de ne pas avoir d'égard pour ses amis. Ce n'est pas très flatteur pour nous, n'est-ce pas Charlotte. Cependant, je croyez que cela vous aurait fait plaisir de voir au moins sir Arthur Tregenna. Il est bien certain qu'il se serait soumis, en ce qui le concerne, à tous les désagréments possibles, pour avoir le plaisir de vous rencontrer.

— Quoi, s'écria O'Donnell, dont les yeux brillaient sous l'impression d'un plaisir réel, Tregenna est ici ?... Vous avez raison, lady Cecil, je serais bien aise de le voir ; c'est un si excellent garçon ! Ah ! je l'aperçois, et occupé à ce qu'il me semble à une besogne très agréable.

— Il fait la cour à la gouvernante, fit le comte en passant la main sur sa moustache grise. Mademoiselle Herncastle, après tout, pourrait avoir quelque chose d'intéressant à lui dire. Elle a réussi à amuser Tregenna plus longtemps et mieux qu'elle ne l'a jamais fait depuis qu'il est ici. Comment se fait-il Charlotte, qu'elle se soit trouvée, ce soir avec vous ? C'est pourtant bien contraire à vos habitudes.

— Altesse l'a voulu ? répondit lady Dangerfield en haussant les épaules, elle persiste à considérer la gouvernante comme faisant partie de la maison.

— Ah ! c'est Altesse qui l'a voulu ? reprit le comte d'un air soucieux et en regardant sa fille. C'est très bien de la part d'Altesse... elle est contente naturellement quand le baronnet s'amuse. Capitaine O'Donnell, vous honorez

mademoiselle Herncastle d'un regard bien prolongé et bien inquisiteur. Est-il permis de vous demander si vous auriez subi le même sort que sir Arthur et si vous êtes déjà une de ses victimes ?

— Sa victime ?... Je ne crois pas. Mais j'essaie de me rappeler où j'ai déjà vu mademoiselle Herncastle.

— Quoi ! s'écria lady Dangerfield, vous aussi ?... Cette fois, c'est trop. Lord Ruysland d'abord, sir Richard ensuite, maintenant le capitaine O'Donnell ont tous été, l'un après l'autre, frappés à la vue de la gouvernante de mes enfants et ils prétendent qu'ils l'ont déjà vue quelque part, morte ou vivante. Or, on l'avez-vous vue, vous capitaine O'Donnell ? Ce n'est certainement pas en Algérie ?

— Oh, non, ce n'est pas en Algérie. Je ne saurais dire où je l'ai vue, mais ce qu'il y a de certain, c'est que je l'ai vue : on peut se fier à ma mémoire en ce qui regarde les faits et les personnes, et cette femme n'a pas une de ces figures qu'on puisse oublier après l'avoir vue ; seulement, je ne puis dire où en ce moment.

— Je viens réclamer la valse que vous m'avez promise, lady Cecil ! s'écria tout à coup un gentleman qui s'était arrêté devant elle en lui faisant de grands saluts.

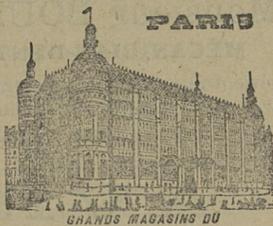
C'était Talbot, de Morecombe ; Cecil l'avait adressé encore quelques paroles accompagnées d'un sourire au sphais, prit la main qui lui était offerte et s'éloigna au bras de son cavalier.

(A suivre)

LECTURES POUR TOUS

Traduisant par le texte et par l'image tout ce que la vie moderne a travers le monde entier offre de plus curieux et de plus passionnant, les Lectures pour Tous sont aussi attrayantes qu'illustrées. Une illustration saisissante presque à chaque page, des articles où les sujets les plus variés, sciences, arts, voyages de découverte, sont traités sous une forme claire et captivante, des romans et des nouvelles pouvant être lus par tous, voilà ce qu'on trouve chaque mois dans la revue populaire que publie la librairie Hachette et Cie. Voici le sommaire du numéro de Mars des Lectures pour Tous : Héros pacifiques du champ de bataille. — Le dernier voyage d'un Roi de France, par G. Lenôtre. — Costumes et travestissements chez les animaux. — Au Théâtre comme dans la réalité : Les progrès de la mise en scène. Boutiques de causerie : Ce qu'étaient les cafés d'autrefois. — Ce que nous avons au milieu du visage. — Les processions de géants. — La pierre fatale, roman. — Jean le Loup, nouvelle.

Abonnements : Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr. Etranger, 9 fr. — Le n°, 50 centimes.



Printemps

NOUVEAUTÉS
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Co, Paris
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées
Tarif G. V. n° 103 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ-

Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets
1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis viâ Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.
1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis viâ Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.
1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Sauclères ou Comberdondou ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.
1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.
1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaroc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Portus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couzou-Montazels (Reunnes-les-Bains), Dax, Espérasza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Prébaçq-les-Bains), Lamouille-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leocaca (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges), Saint-Sauveur, Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginols, Garcantières, Escoutoubre, Usson-les-Bains), Saint-Florent (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantières), Saint-Giron (Aodinae, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Stradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Confient (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaueilles).

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et qua-

d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2396 du 28 février.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Le dimanche gras à l'Automobile-Club : Le bal d'enfants.

Le Métropolitain : Croisement de trois lignes superposées, place de l'Opéra.

Le carnaval à Nice : Défilé des chars. — La Langouste.

Au Quartier latin : Monôme des Etudiants.

Beaux-arts : Au travail, tableau de V. Marce gravure de Dohy.

Monument de Rossini dans l'église Sainte-Croce, à Florence.

Venise : Une procession en Gondoles.

Le plus puissant canon du monde : Les tirs du 21 janvier. — La pièce de 16 défendra New-York.

Sénat : Le renouvellement de 1903.

Découvertes archéologiques à Arles : Décoratiou de la Spina à l'ancien cirque. — Fragment du Théâtre Romain. — Frise des Guerriers.

Frise des Aigles. — Tambours de colonnes. — Façade de l'Hôtel de Ville. — Abside de Sainte-Honorat.

Clôture de l'exposition d'Hanoï ; Le Jury. Les Jeux sportifs en Norvège : Courses de Skikjoering.

Le prince royal de Suède dans la tribune officielle.

Le départ de la course de 50 kilomètres.

Monaco : Exposition au Palais des Beaux-Arts.

Le Général Peigné. — Entrée du Général Girardel à Clermont. — La tiare du pape Léon XIII.

Echecs par M. Janowski.

Roman illustré : La Prôie de l'Ombre, par M. Gérard de Beauregard.

Le numéro 50 centimes.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée.

HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Maison et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1553 du 28 février 1902. — Apparition en France de quelques palmipèdes du Nord durant l'hiver 1902-1903, par E. Oustalet. — Mollusques coriaces par Henri Coupin. — Le lichen d'Islande, par A. Aclouque. — Lampes à incandescence Nernst, par J. Leffargue. — La fabrication des boîtes de sardines, par Georges Caye. — Alliages d'aluminium, par J. Lebois. — Nos animaux domestiques dans la civilisation égyptienne, par P. Hippolyte Bousac. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 23 février 1903, par Ch. Villedenil. — L'auto-clef Contat, par Daniel Bellet.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 1^{er} mars 1903.

V^o Nacla : Courrier du dimanche. — Frédéric Hucher : l'Etape dolonnaise. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alamé : Le Maître du Moulin-Blanc. — (suite).

— Hneryk Sienkiewicz : Bartek le vainqueur (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.